

NATURA 2000

Comment améliorer la qualité de nos milieux naturels
tout en maintenant des activités humaines ?

Applications dans le Pays de Lorient

31 mai 2005

Photographies Jean-Pierre Ferrand,
Gwenaëlle Leroyer, Typhaine Gauchet.





NATURA 2000

**Comment améliorer la qualité de nos milieux naturels
tout en maintenant des activités humaines ?**

- Natura 2000 au Pays de Lorient par J.Y. LAURENT
- Procédure Natura 2000 par D. LASNE
- Site de Ploemeur-Guidel par J.P. AUCHER
- Site de l'Île de Groix par E. REGERNERMEL
- Site Rivière du Scorff par J. MANELPHE
- Débat avec la salle par T. GAUCHET



**Site Natura 2000
« Ile de Groix »**

Articulation du DOCOB avec les autres projets de territoire

Eric REGENERMEL

Maire de la Commune de Groix

31 mai 2005

NATURA 2000

Applications dans le Pays de Lorient



Articulation du DOCOB avec les autres projets de territoire :

PLU, PADD, PLH, ZPPAUP

Développement touristique,
Reconquête agricole,

Etat des lieux réglementaire :

- ✓ Site inscrit, classé,
- ✓ Périmètre Natura 2000.
- ✓ EPR.
- ✓ Zonage NdS.
- ✓ Règlement du PLU

Commune de : GROIX

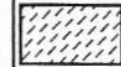
b

Sites côtiers



Site classé

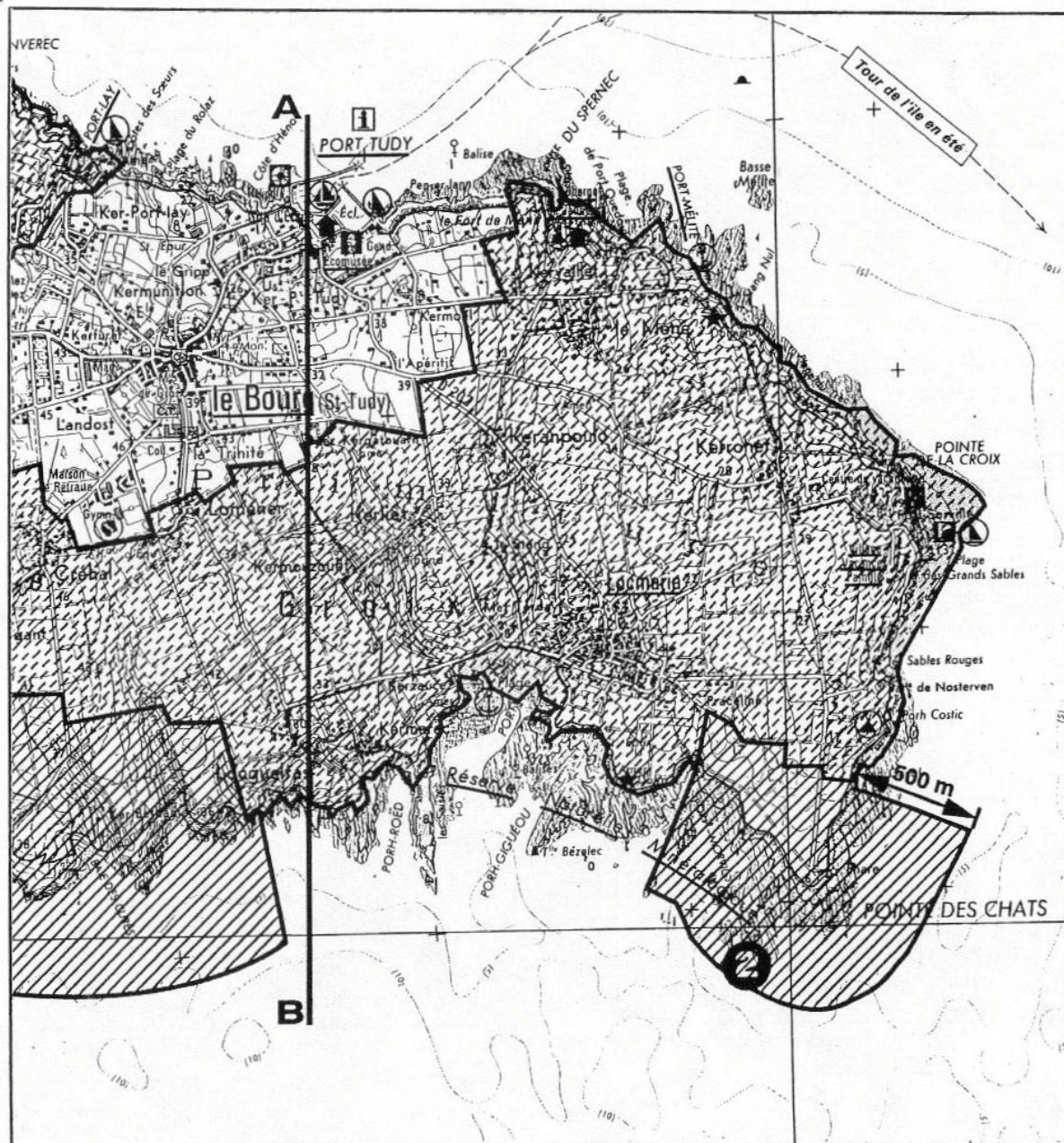
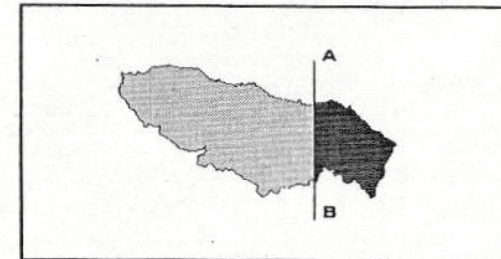
Partie terrestre (Décret du 5 Novembre 1976)
D.P.M. (Arrêté du 22 Juillet 1977)



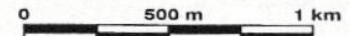
Site Inscrit (Arrêté du 3 Août 1977)

Extension du site inscrit
(Arrêté du 2 Février 1981)

GROIX



CARTE I.G.N. n° 0720 ET

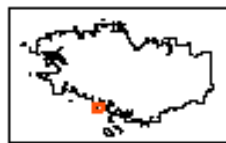


31 - Ile de Groix

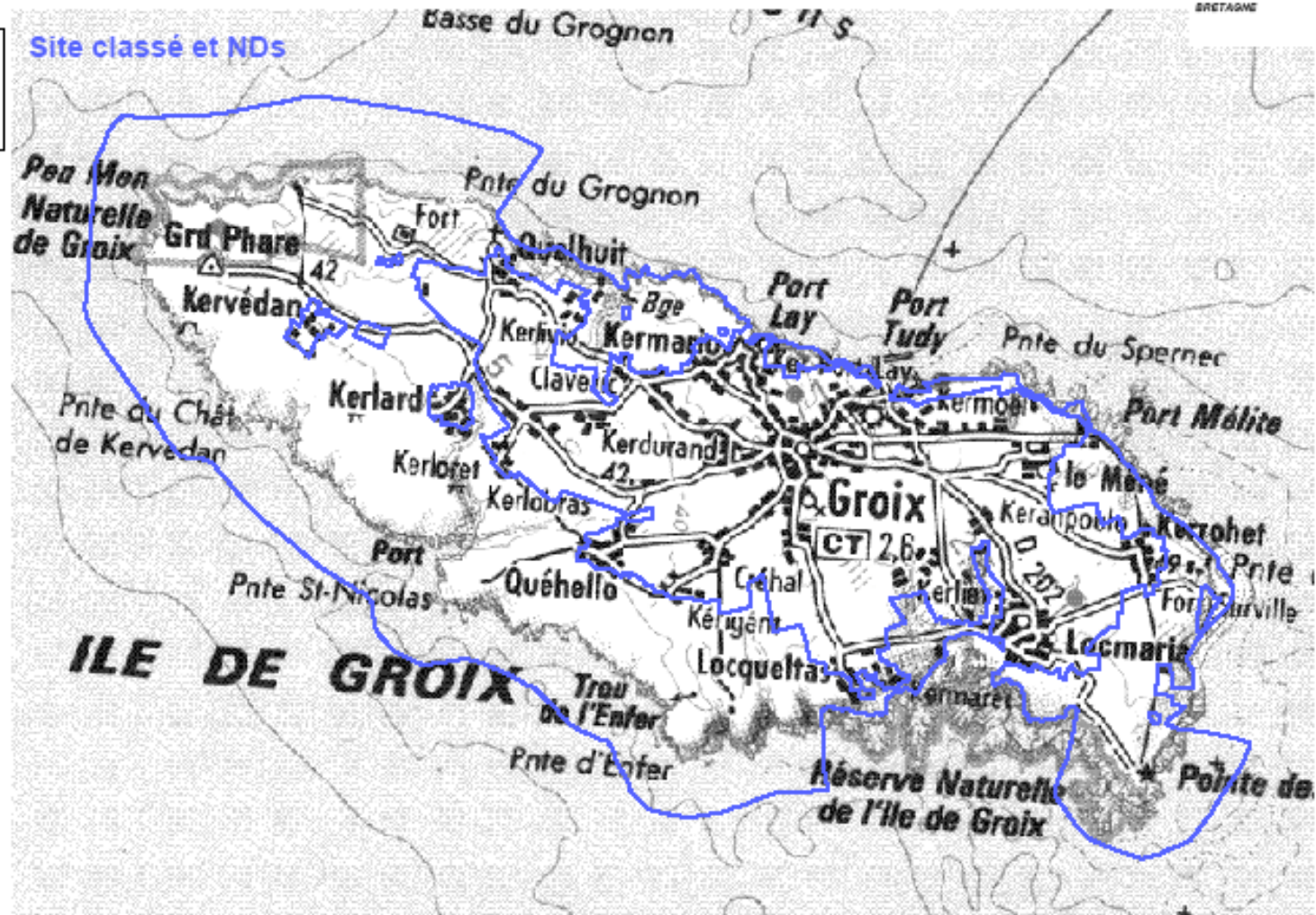
Projet de zone Natura 2000 : FR5300031



DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
BRETAGNE

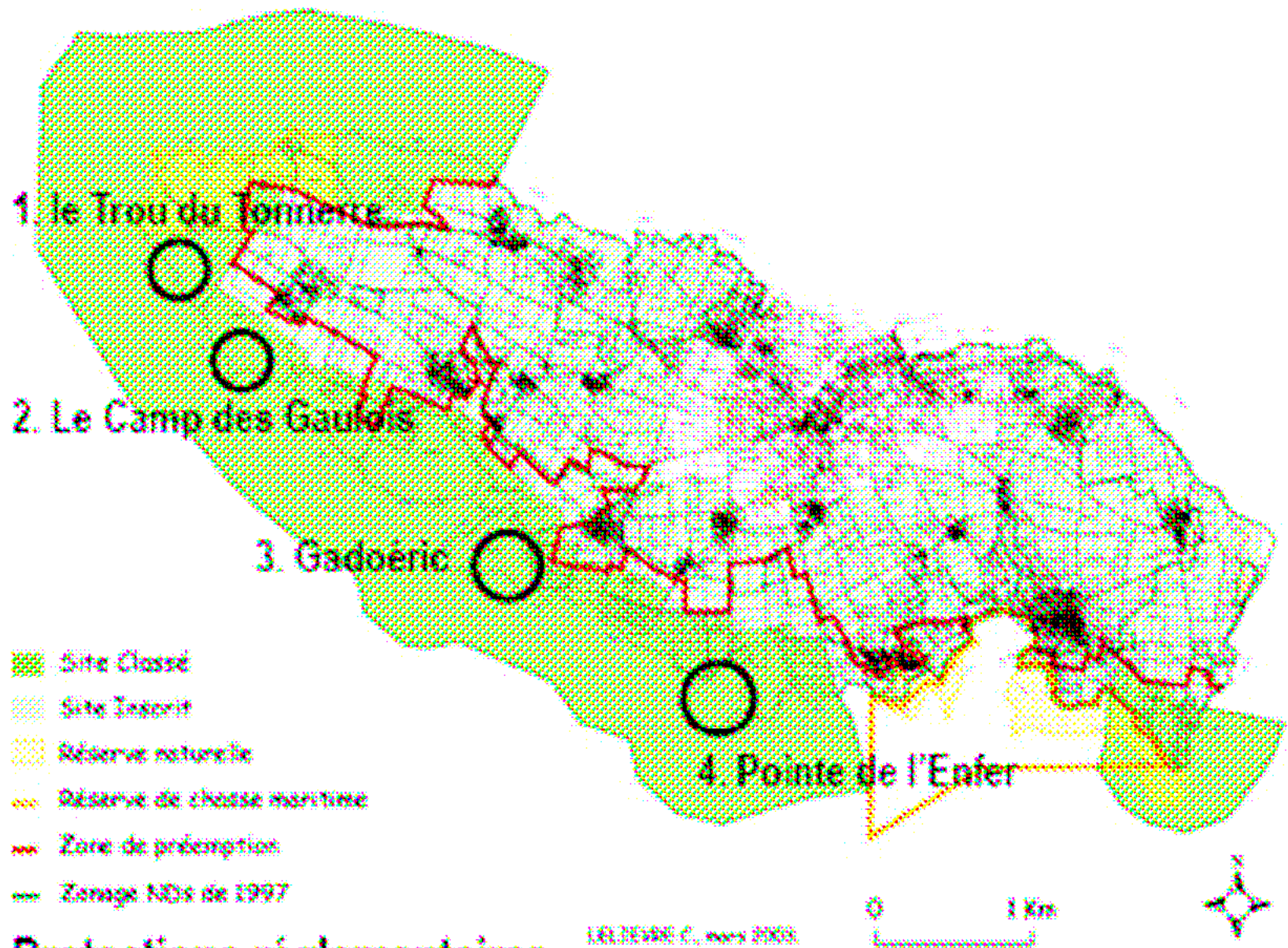


Legende
□ Projet de zone



Sources : DIREN Bretagne, Muséum d'Histoire Naturelle, I.G.N. Carte IGN 1/100.000 n°15
Comité de suivi Natura 2000 : 30 septembre 1997.





Protections réglementaires

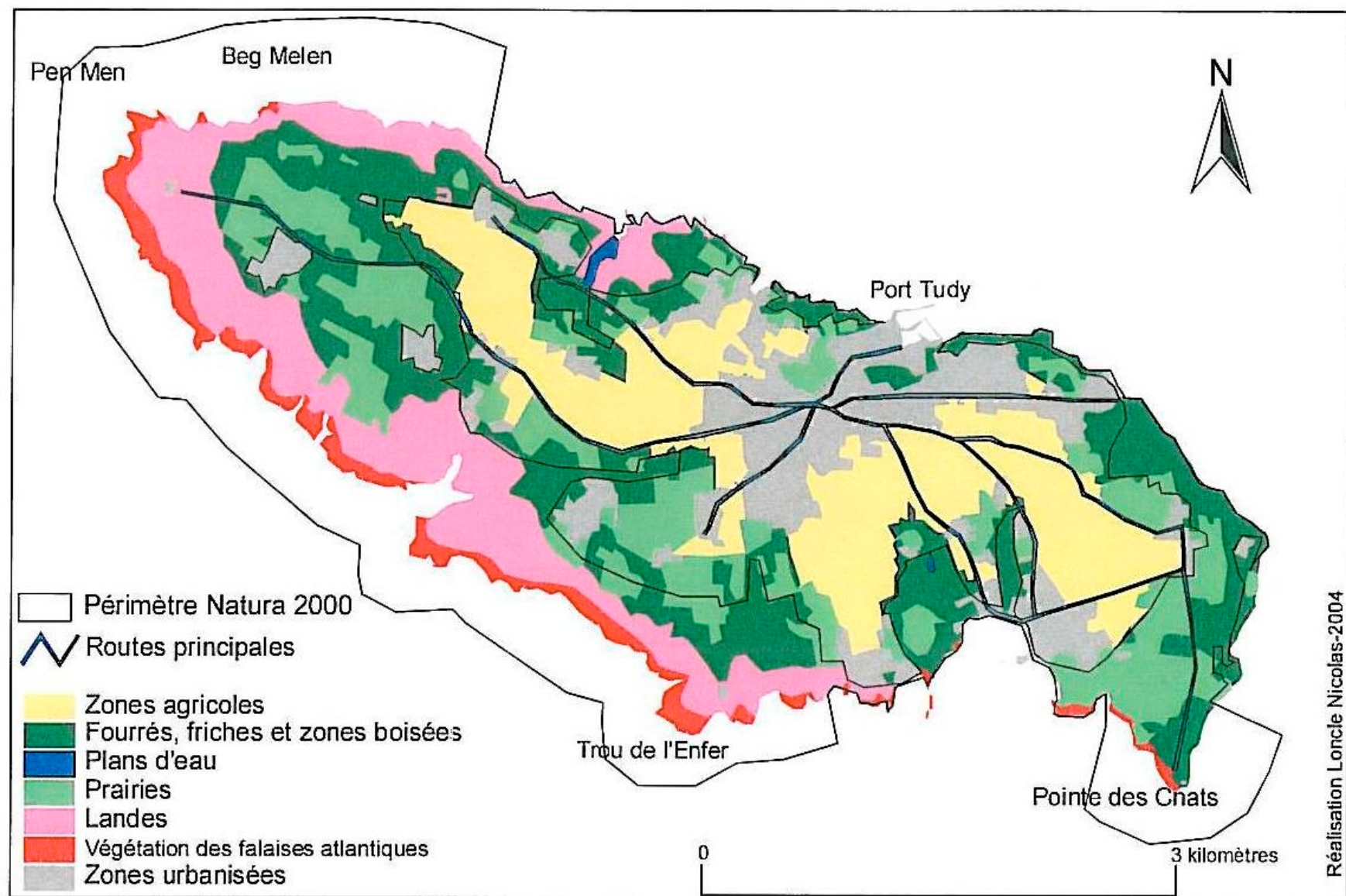


Figure 4. Carte simplifiée des ensembles de végétation. (d'après carte « les types de paysages » du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme).

Sont interdits en secteur Nds :

Toute construction, installation ou extension de construction existante dans et hors de la bande des 100 m par rapport à la limite du rivage.

Toute construction, installation ou travaux divers (article R 442-2 du Code de l'Urbanisme) à l'exception des cas expressément prévus à l'article Nd 2).

Tous travaux publics ou privés susceptibles de porter atteinte à la vocation de la zone notamment :

Comblement, affouillement, exhaussement, dépôts divers,
Création de plans d'eau, à l'exception de ceux relevant d'un intérêt général,

Défrichage de landes, à l'exception des travaux de gestion de l'espace prévus dans le document d'objectifs approuvé de Natura 2000,

Destruction des talus boisés et/ou de murets traditionnels,
Drainage, remblaiement ou comblement de zones humides,

sauf s'ils répondent strictement aux aménagements autorisés à l'article Nd 2, ainsi que :

La construction d'éoliennes, de pylônes, de supports d'antennes, d'antennes et de réseaux aériens,

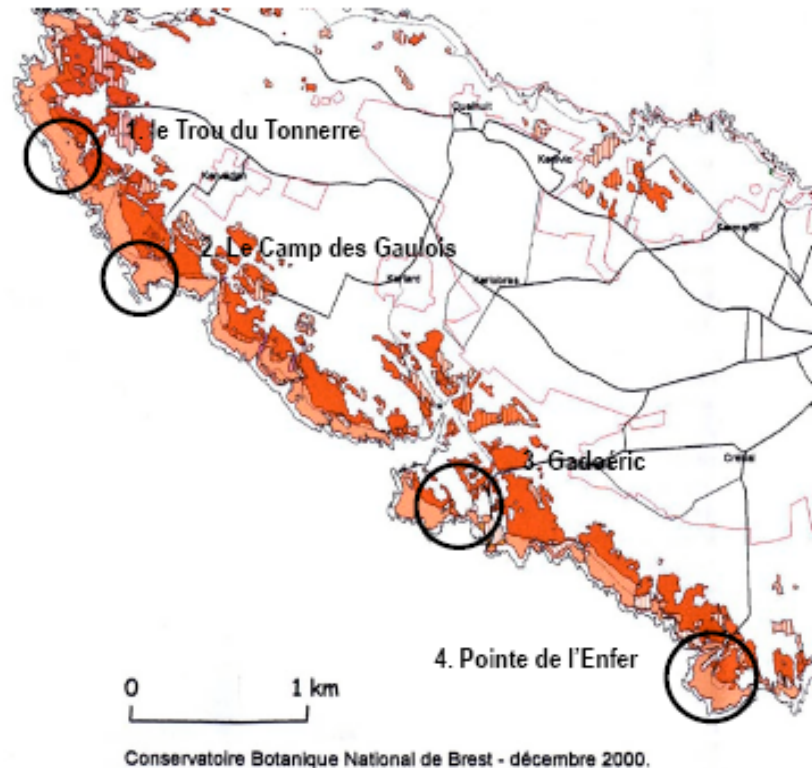
L'aménagement de tennis, piscines, golfs...

Les clôtures (même à usage agricole ou forestier) non conformes aux prescriptions édictées à l'article Nd 11,

Préconisations du DOCOB :

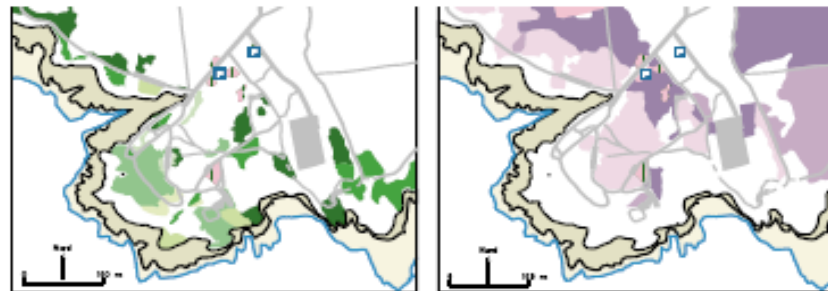
- ✓ Préservation des landes littorales,
- ✓ Préservation du sentier côtier
- ✓ Gestion des espaces
(chemins, friches, biodiversité)

3. Végétation et habitats d'intérêt communautaire



Toute la côte sud-ouest de Groix, de Pen-Men à la pointe de l'Enfer, montre une organisation similaire des groupements végétaux, sous la forme de ceintures parallèles au littoral. Les situations exposées correspondent à des **falaises à végétation** (en rose sur la carte ci-contre), auxquelles succèdent des **landes** (en rouge), puis des végétations de **foutrés** (prunellier en peuplements purs, ou associations à fougère aigle, ronce, ajonc d'Europe, sureau...). Ce n'est qu'à l'arrière de ces foutrés qu'apparaissent les premières cultures. Cette organisation n'est interrompue que par les vallons encaissés (Kerlard, port Saint-Nicolas...), qui permettent à des végétations hygrophiles ou à des boisements de s'approcher très près du bord de mer.

Par rapport à ce schéma, les quatre sites étudiés occupent des positions très comparables, où l'on observe tous les types de végétation précités. **Le Camp des Gaulois et la pointe de l'Enfer**, du fait de leur situation avancée en mer, montrent un développement particulièrement important des végétations de pelouses rases. Le secteur du **Trou du Tonnerre** se singularise par la présence de landes à bruyère vagabonde *Erica vagans*, variante rare de la lande sèche à bruyère cendrée qui prédomine sur les autres sites. Enfin, le secteur de **Gadoéric** présente la particularité d'avoir été profondément dégradé par une décharge d'ordures qui couvre le flanc et le sommet de la falaise sur une longueur d'environ 200 m. Cette décharge, aujourd'hui recouverte, montre un sol dénudé et une végétation rudérale à sa périphérie.



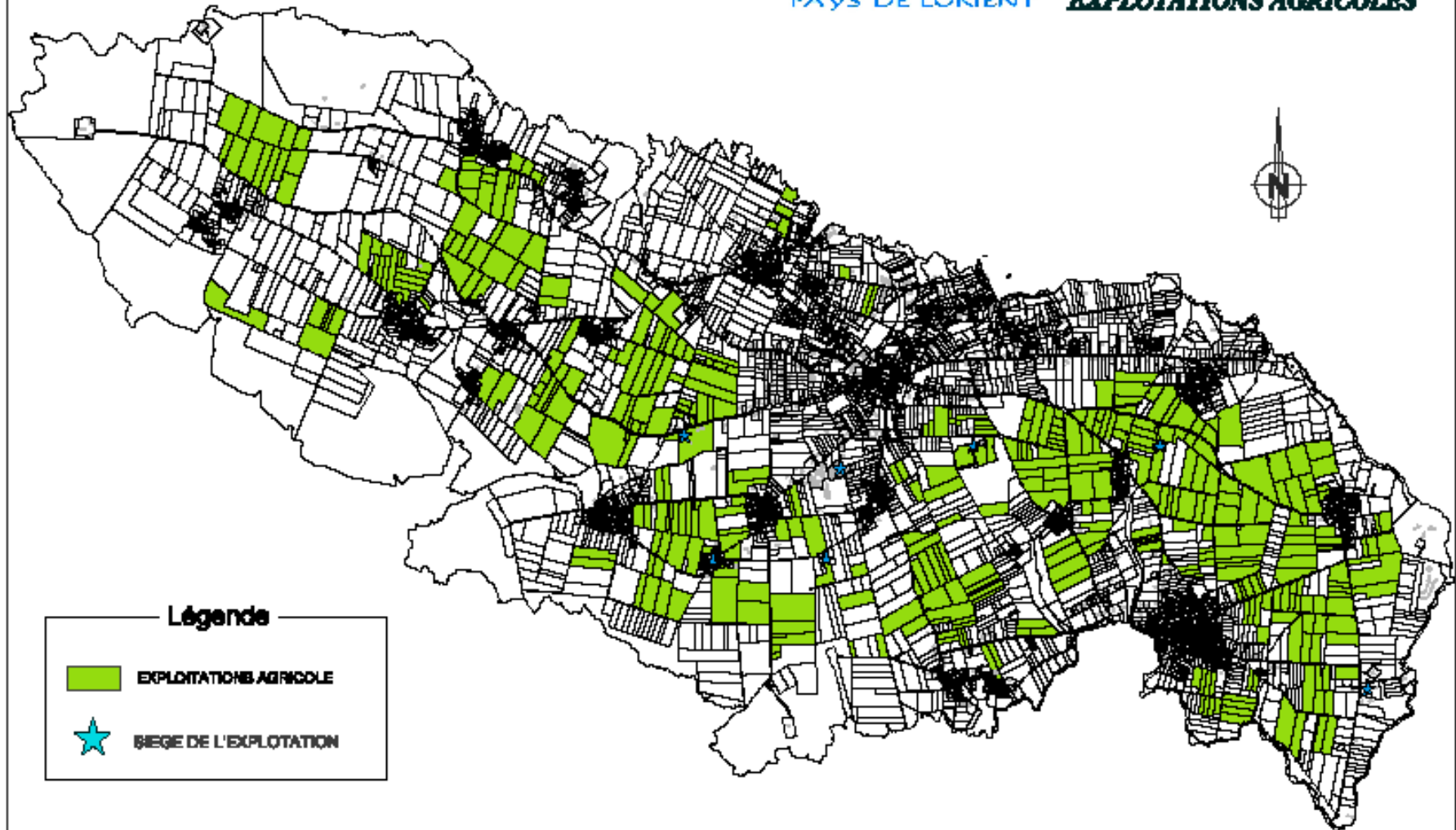
Pelouses aérolines (à gauche) et landes littorales (à droite) à la pointe de l'Enfer (Catherine Le Brun, 2003).

Une cartographie de la végétation a été réalisée sur ces quatre sites dans le cadre de la présente étude. Comparée aux cartes de végétation établies dans le cadre de Natura 2000, elle ne montre pas de discordances particulières ; le milieu évolue lentement (il semble que les landes littorales tendent en maints endroits à évoluer vers le foutré à prunellier) et les différences entre les cartes s'expliquent surtout par la difficulté qu'il peut y avoir à établir une limite précise entre lande et pelouse littorale, ou encore à distinguer entre pelouse et sol nu lorsque la végétation se réduit à des taches plus ou moins éparées de plantain, comme on l'observe fréquemment.

Les **habitats d'intérêt communautaire** relevés sur les quatre sites sont les falaises à végétation (EUR 15 : 1230), les landes sèches (4030), les landes sèches littorales à *Erica vagans* et *Ulex maritimus* (4040).

Diagnostics parallèles :

- ✓ PADD
- ✓ Étude agricole ADASEA
- ✓ Étude fréquentation touristique
- ✓ Étude transports maritimes et économie
- ✓ Étude EREF



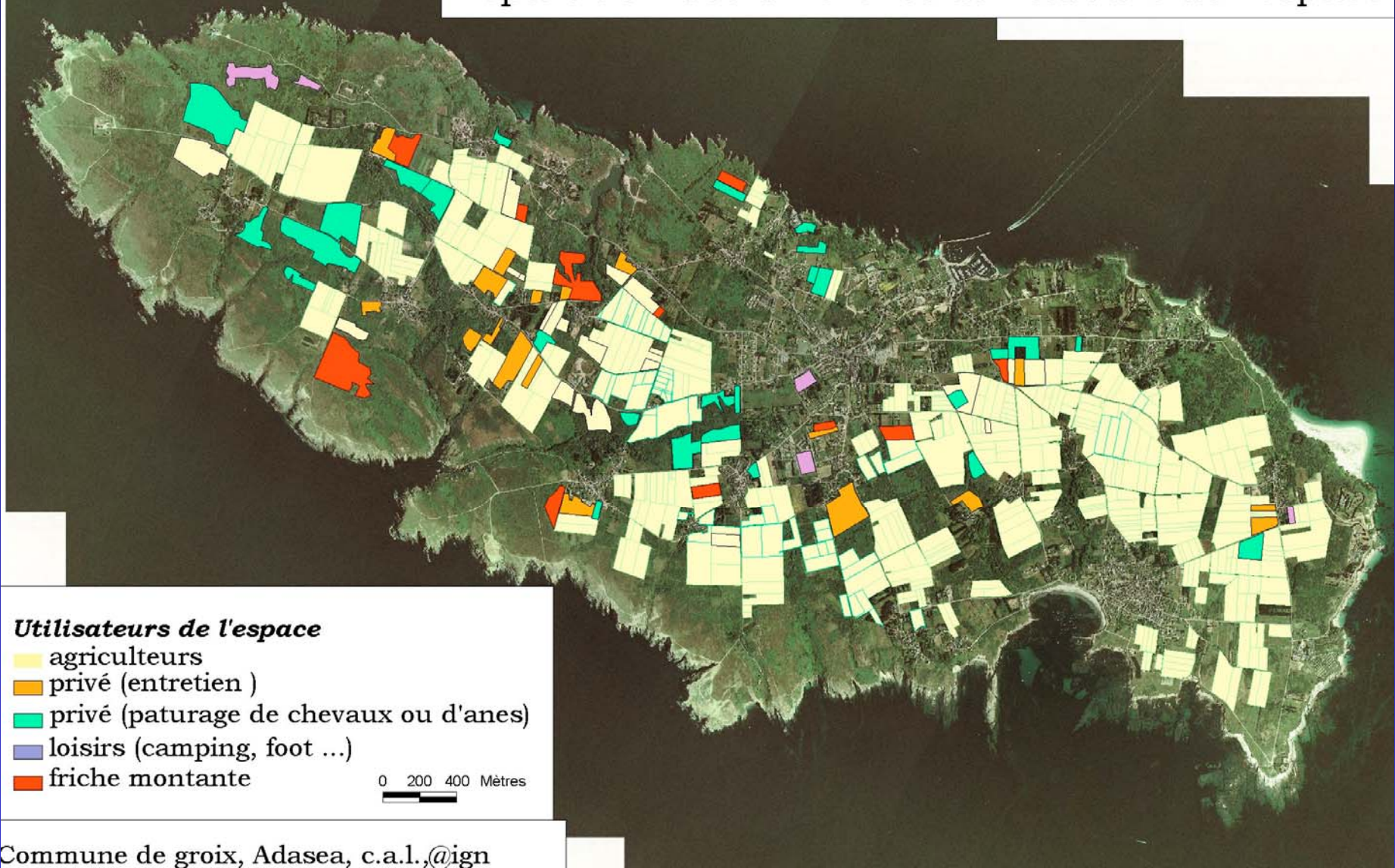
Légende

 EXPLOITATIONS AGRICOLES

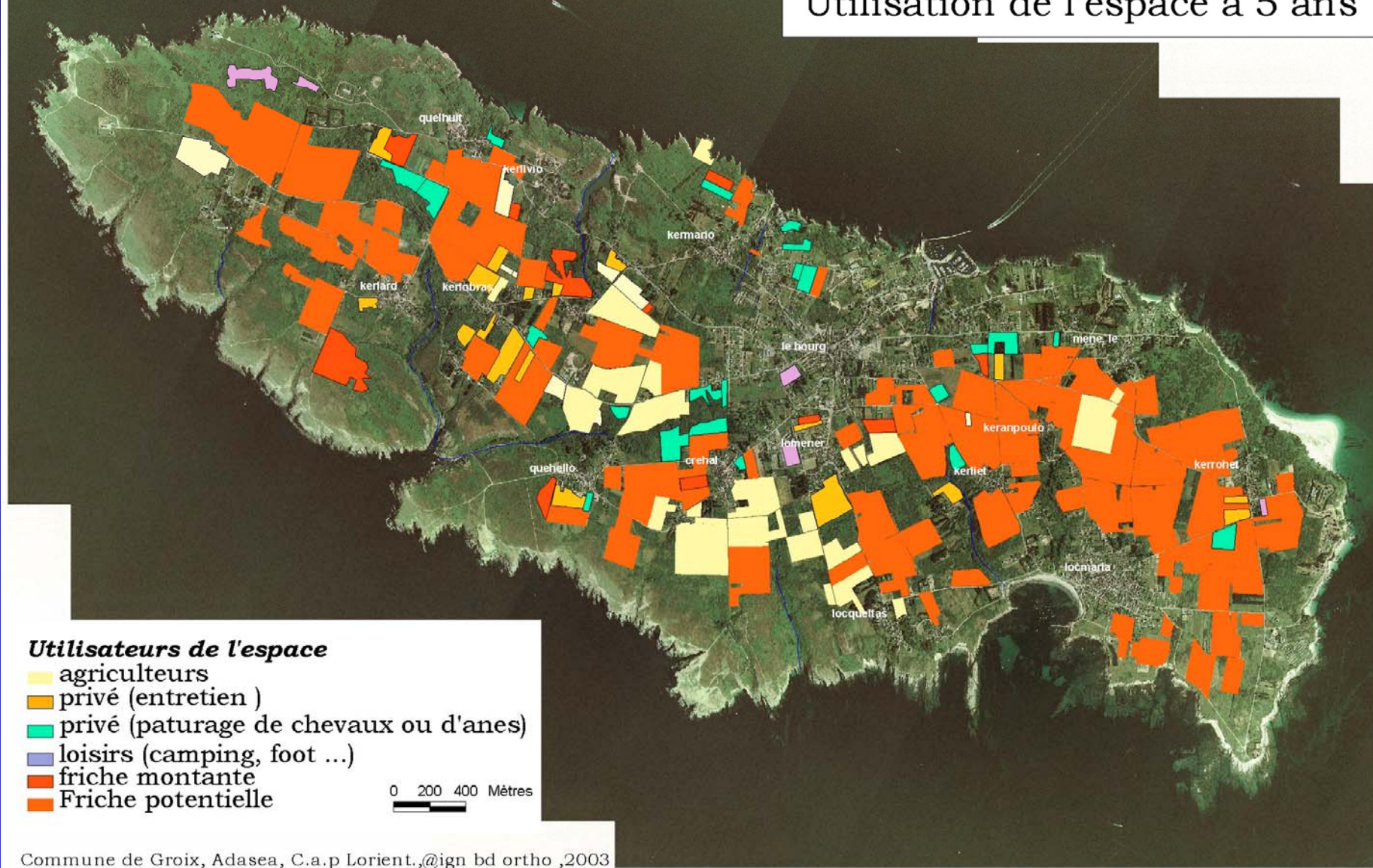
 SIÈGE DE L'EXPLOITATION

0 500 m 1 km

Ile de Groix répartition des différents utilisateurs de l'espace



Ile de Groix Utilisation de l'espace à 5 ans

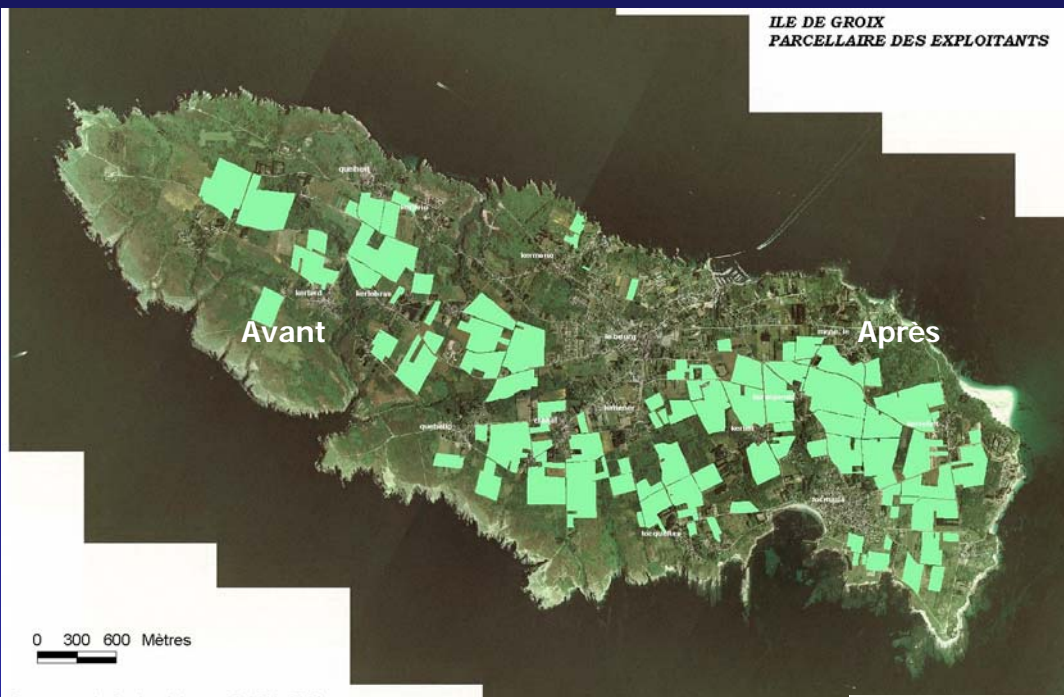


Utilisateurs de l'espace

- agriculteurs
- privé (entretien)
- privé (paturage de chevaux ou d'anes)
- loisirs (camping, foot ...)
- friche montante
- Friche potentielle

0 200 400 Mètres

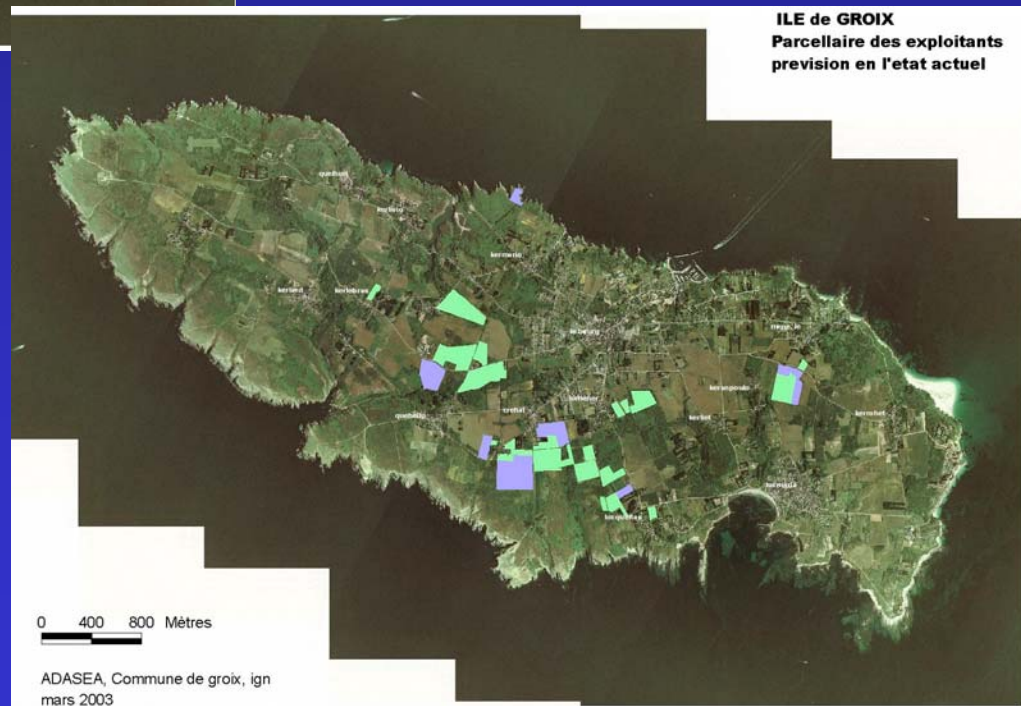
**ILE DE GROIX
PARCELLAIRE DES EXPLOITANTS**



0 300 600 Mètres

Commune de Groix , Adasea, @ IGN, 2003

**ILE de GROIX
Parcellaire des exploitants
prevision en l'etat actuel**



0 400 800 Mètres

ADASEA, Commune de groix, ign
mars 2003

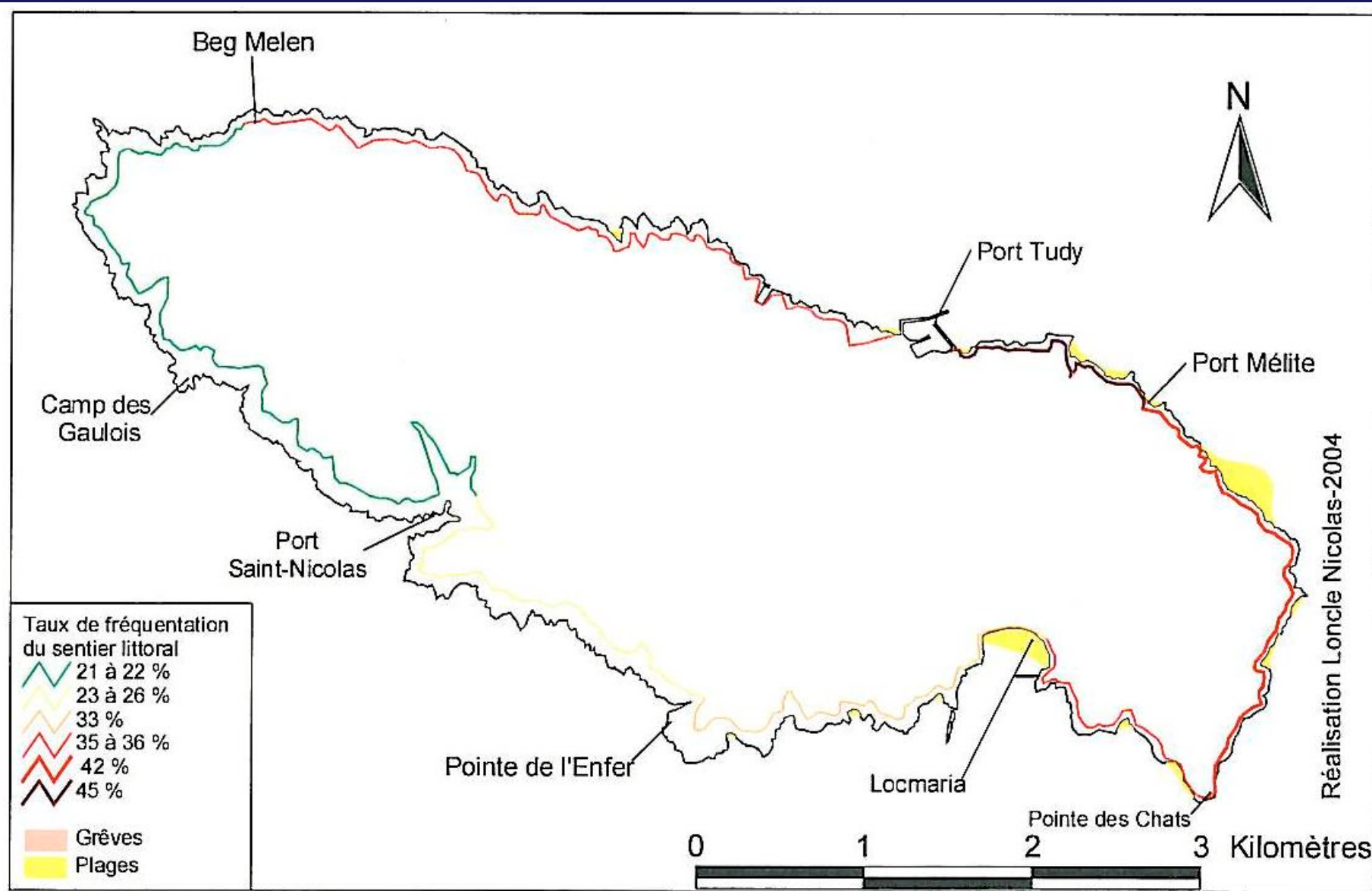


Figure 21. Pression de fréquentation touristique sur le sentier littoral.

Objectifs du PADD

- ✓ **Besoins en matière de développement économique**
ZAE. Agriculture. Tourisme
- ✓ **Besoins en matière d'espace**
Maîtrise foncière(PLH, SAFER...) densité de l'habitat.
- ✓ **Besoins en matière d'environnement**
Natura 2000. Réserve Naturelle. Eau. Tourisme.
- ✓ **Besoins en matière d'habitat**
Logements pour les îliens.

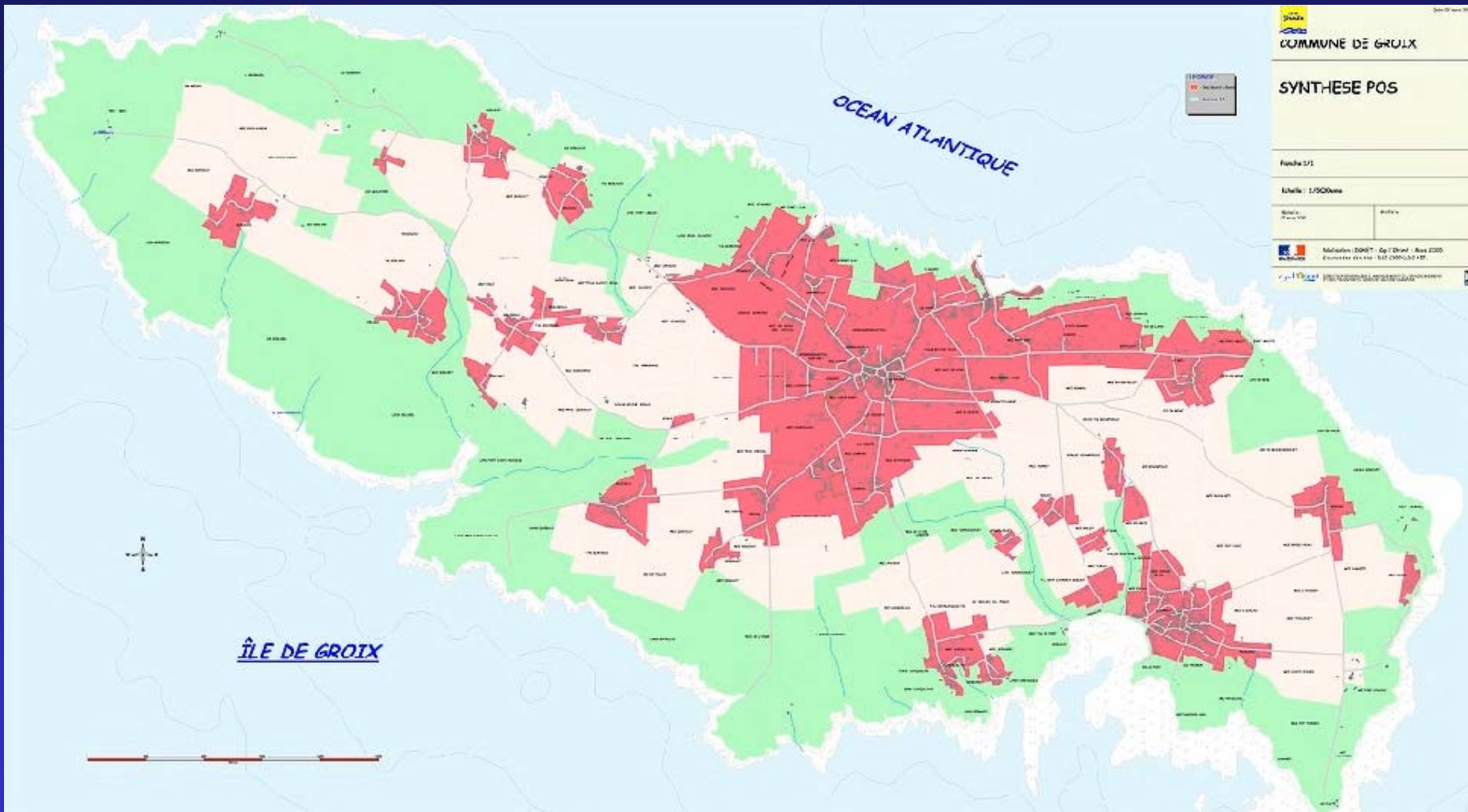
PADD

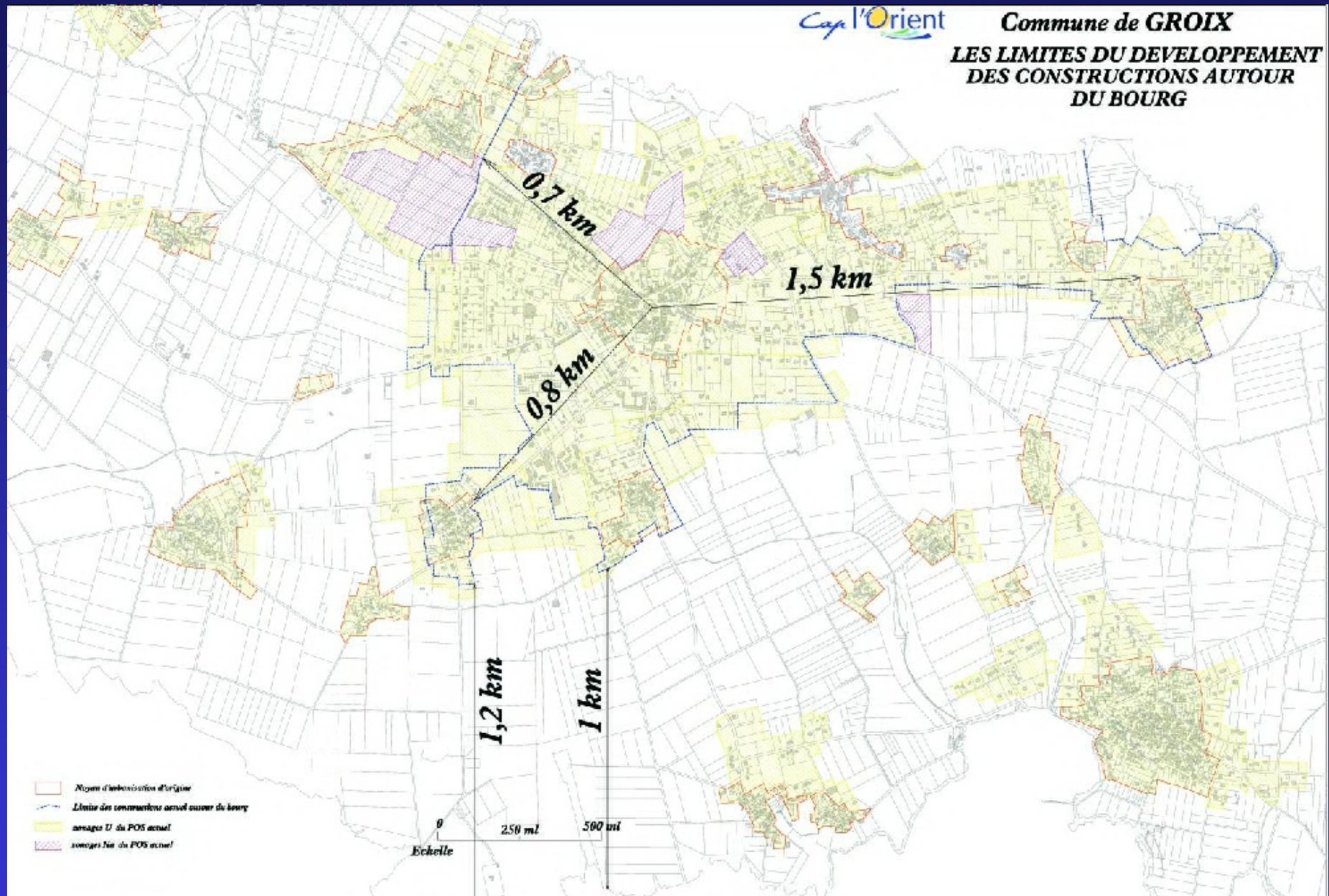


- ① **Mener une politique de l'habitat qui réponde aux besoins de l'île**
 - ◇◇◇ Densification du Bourg et autour du Bourg Port-Tudy
 - ▨ Minimum plus d'un OPAH
 - ▨ Réajustement réservé pour la réalisation de programmes de logements
 - Préservation du patrimoine bâti et de l'identité des villages par une maîtrise de l'urbanisme
- ② **Favoriser le développement d'activités**
 - ⊠ Soutien au développement d'activités associatives et communales
- ③ **Renforcer la qualité environnementale et la qualité de vie par un équilibre entre les espaces urbanisés et naturels**
 - Préservation du patrimoine naturel & secteur soumis au plan de gestion Natura 2000
 - ⋯ Application de la loi Littoral sous le régime en plus du zonage NDS
 - ▨ Maîtrise de l'activité agricole avec création de nouveaux espaces à vocation agricole
 - ⋯ Protection des vallons
 - ⊠ Développement d'espaces à vocation d'hébergement touristique et d'usage pour de type de caravanes
- ④ **Mettre en œuvre une politique sociale**
 - ▨ Développement du maintien à domicile des personnes âgées
 - ★ Maintien et développement d'une population "résidente permanente"
- ⑤ **Adapter les déplacements et maîtriser la circulation automobile**
 - ⋯ Développement des cheminements piétons et du plan vélo
 - ⬅➡ Périmètres d'interdiction pour une maîtrise d'un itinéraire de contournement du bourg

Objectifs communs :

- ✓ **Maintien des populations locales à l'année**
Logement. Emploi. Qualité de vie et attractivité.
- ✓ **Maintien des activités primaires**
- ✓ **Reconquête et gestion des milieux naturels**
Littoraux, sauvages et agricoles
- ✓ **Tourisme durable à l'année**
Protection des littoraux sensibles





Conclusion



Sur un territoire comme Groix,

Natura 2000 est un outil de gestion qui doit être partie intégrante du PADD et s'appuyer sur d'autres outils, en particulier fonciers, à la disposition des élus.

Le rôle de l'agriculture est primordial.



Site Natura 2000 « Rivière du Scorff et de la Sarre, Forêt de Pont Calleck »

Jean MANELPHE

Chargé de mission au Syndicat du scorff

31 mai 2005

NATURA 2000

Applications dans le Pays de Lorient

